

Villeurbanne, le 26 juin 2019

Trottinettes électriques sur les trottoirs Villeurbanne réglemente leur usage

Au cours des neuf derniers mois, les services de location de trottinettes sans station se sont implantés dans l'agglomération lyonnaise, sans autorisation préalable des communes. Ils ont considérablement accru la présence de ce mode de déplacement dans l'espace public, entraînant un certain nombre de nuisances : stationnement anarchique et circulation sur les trottoirs, vitesse souvent inacceptable, non-respect des règles de circulation générale et dégradation des véhicules.

Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, a pris un arrêté le 17 juin interdisant la circulation de ces engins (trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes...) sur les trottoirs, dans les parcs, jardins et stades municipaux, cimetières ainsi que sur les aires et places piétonnes. Dans ces espaces, les engins devront être tenus à la main. Leur stationnement – lorsqu'ils sont en attente d'utilisation- est toléré sur les trottoirs et espaces piétons dès lors qu'il n'occasionne aucune gêne. Il est en revanche totalement interdit dans les parcs, jardins, stades et cimetières.

Toute infraction à ces dispositions pourra faire l'objet d'une amende de première classe. Par ailleurs tout engin qui entraverait la sécurité ou la commodité du passage, causerait une gêne aux usagers de l'espace public, pourra être enlevé par les services municipaux et les coûts d'enlèvement seront refacturés au contrevenant.

L'objectif de cet arrêté est de renforcer la sécurité et le confort des passants dans l'espace public.

Ces dispositions ont été présentées aux différents opérateurs de location de trottinettes électriques intervenant à Villeurbanne lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 24 juin.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.villeurbanne.fr
www.viva-interactif.com

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

CONTACT PRESSE

Cathy Serra
Tél. 04 72 65 80 54
Port. 06 85 48 27 60
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr